



Litige avec une entreprise étant intervenue à mon domicile

Par **LEFEVRE_old**, le **23/08/2007** à **09:28**

Bonjour, rnPourriez-vous m'indiquer quels sont mes droits et quelles sont les démarches à suivre dans mon cas:rnj'ai choisi une entreprise spécialisée pour la réalisation d'une verrière (je n'y connais personnellement absolument rien dans ce domaine). rnCelle-ci est terminée et j'estime qu'il y a un problème manifeste dans la conception de la verrière, une barre métallique transversale empêchant l'écoulement de l'eau dans la pente naturelle de la verrière. Mon prestataire m'indique qu'il ne pouvait techniquement pas faire autrement. rnJ'estime qu'il y a un problème de conception :rn- eau et saleté stagnent rnau delà de l'aspect particulièrement inesthétique, je suis convaincue qu'à terme je rencontrerai des problèmes d'étanchéité au niveau où l'eau stagne. De plus il y a une poutre en bois à ce niveau et elle risque de pourrir. rnQue me conseillez vous ?rnmerci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **23/08/2007** à **18:50**

Bonjour.rnrnA vrai dire, si l'artisan estime que les travaux ont bien été effectués, la seule voie qui s'offre à vous semble être la voie judiciaire.rnrnAinsi, c'est au juge qu'il appartiendra de déterminer si oui ou non il y a eu malfaçon.

Par **LEFEVRE_old**, le **23/08/2007** à **19:57**

Merci beaucoup mais pourriez vous juste m'indiquer où et à qui m'adresser, quelle est la

procédure.rnCordialement,

Par **Jurigaby**, le **24/08/2007** à **17:33**

Bonjour.rnrnSi vous souhaitez engager une procédure judiciaire, la meilleurs chose à faire est de prendre un avocat inscrit au bareau de votre ville.rnrnBonne chance.